



WEISS et Associés
AUDIT

SAS au capital de 2.510 €

Commissaire aux comptes inscrit
auprès de la Cour d'Appel de Colmar

N° SIRET : 518 665 930 00013

A2MICILE BEAUNE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2.000,00 €

Siège social : 28 Rue du Faubourg Madeleine
21200 BEAUNE

RCS de DIJON : 501 858 575

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

« A2MICILE BEAUNE »

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 26 novembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Il ressort de cette analyse que notre appréciation s'est basée en tenant compte :

- Des derniers comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité ;
- Des déclarations de la gérance concernant l'absence de contrôles fiscaux et/ou sociaux au cours des trois derniers exercices ;
- Des déclarations de la gérance sur l'état actuel d'activité de la Société.

Le patrimoine de la Société se décomposant comme ci-après, d'après les éléments transmis et arrêtés au 31 décembre 2024 :

— A l'actif du bilan :

- Des immobilisations incorporelles pour une valeur brute de 1.400 €, totalement amorties ;
- Des immobilisations corporelles pour une valeur nette de 15.384 € ;
- Des créances dont une valeur nette de 56.193 € de créances clients et comptes rattachés et 1.737 € d'autres créances ;
- Des disponibilités pour 79.889 €.

— Au passif du bilan :

- Du capital social de 2.000 €, dont l'intégralité a été versé et libéré ;
- D'une réserve légale entièrement dotée, soit à concurrence de 200 € ;

- D'un report à nouveau créateur de 836 € ;
- D'un résultat d'exercice bénéficiaire de 51.499 €.

Soit des capitaux propres, avant affectation du résultat, positifs de 54.535 €.

- Des dettes auprès d'établissements de crédit pour un montant de 100 € ;
- Des dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 20.073 € ;
- Des dettes fiscales et sociales pour 65.190 € ;
- Des autres dettes pour 13.305 €.

Soit un total de dettes s'élevant à 98.668 € contre un montant de 109.536 € au 31/12/2023.

Le résultat de la Société se détaillant comme ci-après, d'après les éléments transmis et arrêtés au 31 décembre 2024 :

— Au titre des produits :

- Des productions vendues de Services pour 482.659 € contre un montant de 468.813 € l'exercice précédent, soit une hausse par rapport à l'exercice précédent de 13.846 € ;
- Des subventions d'exploitation pour 17.959 € ;
- Des reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges pour 29.602 € ;
- Des autres produits pour 1.370 €.

Soit un total de produits d'exploitation de 531.590 € contre un montant de 498.752 € l'exercice précédent, soit une hausse de 32.837 €.

— Au titre des charges :

- Des autres achats et charges externes pour 83.973 € ;
- Des impôts, taxes et versements assimilés pour 10.414 € ;
- Des salaires et charges sociales du personnel pour 346.529 € ;
- Des dotations aux amortissements sur immobilisations pour 3.871 € ;
- Des dotations aux dépréciations sur actif circulant pour 16.189 € ;
- Des autres charges pour 1.863 €.

Soit un total de charges d'exploitation de 462.839 €, contre un montant de 444 946 € l'exercice précédent.

Il en ressort un résultat d'exploitation bénéficiaire de 68.751 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 53.806 €.

Le résultat financier ressort déficitaire de 31 €.

Après imputation de l'impôt sur les bénéfices, s'élevant à 17.221 €, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ressort bénéficiaire de 51.499 € contre un résultat bénéficiaire de 40.284 € l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 24/03/2025.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

Les disponibilités ont augmenté entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024, passant de 55.665 € à 79.889 €.

Les comptes annuels clos le 31/12/2024 révèlent que le chiffre d'affaires a augmenté par rapport à celui constaté lors de l'exercice clos le 31/12/2023, passant de 468.813 € au 31/12/2023 à 482.659 € au 31/12/2024.

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ressort bénéficiaire de 51.499 € contre un bénéfice de 40.284 € l'exercice précédent.

Les capitaux propres au 31/12/2024 ressortent excédentaires et s'élèvent à 54.535 € avant l'affectation du résultat.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2024, s'élevant à 51.499 €, augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 836 €, soit un montant total à affecter de 52.335 €, a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés du 24 mars 2025 et a été distribué à hauteur de 52.000 € et affecté au compte report à nouveau à hauteur de 335 €.

Suite à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024, les capitaux propres s'élèvent à 2.535 € pour un capital social s'élevant à 2.000 €.

En conséquence des éléments mentionnés ci-dessus, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'autres observations particulières concernant la situation de la société.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers accordés.

Sur la base de nos travaux et en conséquence des éléments mentionnés ci-avant, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Schiltigheim,
Le 30/06/2025

Pour la société WEISS ET ASSOCIES AUDIT
Marc-Antoine WEISS
Commissaire à la transformation

